



Marseille



Plus d'une vingtaine de sanisettes sont installées à Marseille. Mais de gros efforts restent à faire dans une ville qui compte à peine 1 toilette pour 40 000 habitants.

//PHOTOS ANTOINE TOMASELLI

Toilettes : un besoin pressant d'agir

La fermeture des bars et des restaurants met en avant la place centrale des équipements publics dans la ville



On ne peut pas vraiment parler d'affluence. Mais elles sont tout de même plusieurs personnes à attendre devant cette sanisette, sur la Canebière. "Avant, on en profitait pour aller boire un café au bar, là on n'a plus trop le choix" déplore Christine, mine impatiente, tout près de la délivrance. Avec la fermeture prolongée des bars et des restaurants, la présence et l'emplacement de toilettes publiques dans la ville prennent une dimension plus prégnante pour les habitants. "La fréquentation est difficile à quantifier, explique Antoine Moulin, directeur régional sud Paca chez JCDecaux. En valeur absolue, cela ne représente pas une augmentation énorme. Il faut rappeler qu'il y a moins de monde dans les rues qu'en temps normal".

La société Decaux qui a remporté l'appel d'offres lancé par le conseil de territoire Marseille-Provence prévoit deux types de modèles de sanitaires. On recensera normalement 28 équipements à Marseille fin

"Pour un emplacement, on identifie en amont trois à quatre adresses."



Pour chaque implantation, plusieurs adresses sont étudiées. Raccordement à l'eau et réseau électrique obligatoire. / PHOTO ANTOINE TOMASELLI

mars avec l'objectif d'atteindre 48 installations à l'horizon 2022. "Pour un emplacement choisi, on identifie en amont trois à quatre adresses, précise Antoine Moulin. Un travail de concertation se fait en amont avec la Métropole et les CIQ."

Au mois d'avril, sur ordre du préfet de région, Pierre Dartout,

la Métropole avait mis la pression sur l'entreprise pour la réouverture de onze toilettes publiques gratuites dans le centre-ville, disposant toutes d'un système de nettoyage automatique avec un désinfectant puissant. Puisque, depuis le début de la période de confinement, plus aucun accès aux sani-

taires n'était en effet possible dans l'espace public, ce qui posait un sérieux problème sur le plan sanitaire. En novembre, des urinoirs ont été ajoutés par JCDecaux à certaines installations pour soulager la demande. Le premier a été mis en service rue Raymond-Teisseire (8^e). La fabrication, l'installation et la mainte-

nance des sanisettes ont un coût : entre 15 000 à 18 000 € pour chacune. Leur durée au long cours dépend ensuite des traitements qu'on leur fait subir au quotidien. "À la base, c'est comme une voiture, analyse un expert en maintenance. Si elle est bien suivie par le garagiste, elle peut durer longtemps".

Preuve qu'il existe un réel besoin, ce sont plus de 6 000 Marseillais qui ont signé une pétition sur le site [change.org](https://www.change.org) pour dire "Stop à la pénurie de toilettes publiques". Même si des (petits) progrès ont été enregistrés, les besoins restent toujours aussi pressants.

Philippe FANER



MARSEILLE À LA TRAÎNE DANS LE CLASSEMENT DES VILLES

En matière d'équipements de toilettes publiques, on constate un écart important entre différentes villes de France. Selon l'Afa, l'association François-Aupetit, dont l'objectif est de vaincre la maladie de Crohn et la rectocolite hémorragique, deux maladies chroniques de l'intestin, toutes ne sont pas logées à la même enseigne. Si **Paris compte 750 toilettes**, soit un ratio de 1 toilette pour 6 000 habitants, et si Lyon comptabilise 1 toilette pour 3 200 habitants, **Marseille arrive en queue de classement avec 22 toilettes, soit 1 toilette pour... 40 000 habitants.**

À proximité, Aix, avec ses 18 toilettes aligne un ratio de 1 toilette pour 8 000 habitants. La ville de Rennes, en revanche, fait figure de bonne élève avec ses 96 toilettes, soit 1 toilette pour 2 300 habitants. (source Afa).

Ces écarts de chiffres, sujets à interprétation, doivent prendre en compte les différentes utilisations que recouvre le mot "toilette".

Pour certains, le "simple urinoir" est considéré comme un équipement. Pour d'autres, ne doivent être prises en compte que les toilettes "publiques" et fermées".